

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 10 avril 2013

Point 12

Délibération n° 2013-11 portant approbation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'environnement

Délibère :

Article 1 :

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Agence est approuvé.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration



Le Directeur



Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

